



Voisinage néfaste

Par Pierrot

J'ai un peu de mal à classer ce qui m'amène vers vous :

Ma fille met en vente son appartement où elle ne réside plus depuis 6 mois et la signature du compromis par une personne qui avait l'assurance de son financement devait avoir lieu Lundi dernier, a capotée en raison de l'intervention d'une voisine. Elle lui a dépeint l'immeuble de la façon la plus noire (bruyant, ravalement, cages d'escaliers et toitures à refaire) et en lui précisant que le prix demandé par ma fille était beaucoup trop élevé ! Or, seul le ravalement est à refaire mais cela ne posait pas de pb à l'acheteuse et l'état de l'appart justifie amplement le prix ; elle s'est rétractée suite à une ultime visite avec ses parents et cette intervention malfaisante.

L'appart est dans un petit immeuble de 12 lots et un autre logement situé au-dessus de celui de cette brave dame est en location depuis de longs mois (il a déjà été inoccupé pendant plus d'un an). Ayant mené une petite enquête il s'avère qu'elle est toujours en train de surveiller les potentiels acheteurs ou locataires et qu'elle les interpelle pour les dissuader de venir (Je connais bien cette personne et je confirme qu'elle a fortement incité ma fille à ne pas acheter il y a 5 ans ainsi qu'une personne que je connais, à ne pas louer l'appart qui est au-dessus de chez elle).

En résumé que peut-on faire à l'encontre de cette dame qui a causé un gros préjudice à ma fille ainsi qu'à d'autres personnes

Merci de votre réponse